



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mars 2019
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-huitième session

Vienne, 20-24 mai 2019

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies
en matière de prévention du crime et de justice pénale**

Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport décrit les progrès accomplis en 2018 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'agissant de promouvoir et d'appuyer l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Il a été élaboré en application de la résolution 1992/22 du Conseil économique et social et rend compte des efforts déployés par l'Office pour recueillir et analyser des données, élaborer des outils d'application et fournir une assistance technique aux niveaux national, régional et mondial. Il présente également les partenariats auxquels participe l'Office pour promouvoir des interventions cohérentes en matière de prévention de la criminalité et de réforme de la justice pénale.

* E/CN.15/2019/1.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1992/22 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci a décidé que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devrait inscrire de façon permanente à son ordre du jour un point concernant les règles et normes existantes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale¹, y compris leur utilisation et application.

2. En 2018, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a encouragé l'utilisation et l'application des règles et normes aux niveaux mondial, régional et national. Il a fourni aux États Membres des orientations pratiques en rapport avec l'ensemble des domaines thématiques couverts par les règles et normes, qui comprennent la prévention du crime ; la justice pour mineurs et les mesures à prendre pour lutter contre la violence à l'égard des enfants ; les systèmes de prévention de justice pénale tenant compte des questions de genre et les mesures à prendre pour lutter contre la violence à l'égard des femmes ; l'accès à l'assistance juridique en matière de justice pénale ; le recours à des alternatives à l'emprisonnement ; les programmes de justice réparatrice ; la réforme pénitentiaire ; et la réinsertion des détenus. En intégrant l'application des règles et normes à ses activités de coopération technique, l'ONUDC encourage efficacement le respect des droits de l'homme et la prise en compte des questions de genre en matière de prévention de la criminalité et de réforme de la justice pénale.

3. Par ailleurs, la promotion des règles et normes contribue directement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier aux objectifs 5 (« Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »), 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ») et 16 (« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »). L'objectif 5, relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, a notamment pour cible l'élimination de toutes les formes de violence envers ces dernières. Or, l'ONUDC soutient la prise de mesures policières et judiciaires contre la violence à l'égard des femmes et des filles. En favorisant la sécurité urbaine, grâce à l'adoption de stratégies de maintien de l'ordre axées sur la prévention du crime et sur la collectivité, l'Office sert également l'objectif 11, qui consiste à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Enfin, en aidant les États Membres à instaurer des systèmes de justice pénale responsables, équitables et efficaces, il contribue à la réalisation des cibles de l'objectif 16, par exemple de l'accès à la justice pour tous.

II. Collecter et analyser des données

4. Pour élaborer des politiques fondées sur des données factuelles et évaluer les mesures de justice pénale relatives à la lutte contre la criminalité, il est nécessaire de disposer de données statistiques fiables sur la criminalité et la justice pénale. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a continué de fournir une assistance technique et des conseils aux pays qui ont entrepris d'adapter leurs statistiques nationales sur la criminalité à la Classification internationale des infractions à des fins statistiques. L'application de la Classification internationale a fait l'objet d'ateliers régionaux de formation dans les Caraïbes, en Asie centrale et dans les Balkans occidentaux, ainsi que d'ateliers nationaux en Argentine, au Kenya et en Ouganda.

¹ Le *Recueil des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale* est disponible à l'adresse suivante : www.unodc.org/unodc/fr/justice-and-prison-reform/compendium.html.

5. Au sein du système des Nations Unies, l'ONUDC est chargé de collecter les données et métadonnées nécessaires au suivi de plusieurs indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable n^{os} 5, 8, 11, 15 et 16. Il recueille et diffuse régulièrement des données et métadonnées sur les homicides volontaires, la traite de personnes et la détention provisoire, et mène des travaux méthodologiques poussés afin d'élaborer des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour lesquels il n'existe pas encore de méthode établie au niveau international.

III. Élaborer des outils et donner des orientations

6. Afin de promouvoir les règles et normes, l'ONUDC a élaboré au fil des ans un ensemble complet d'outils, qui a été publié dans la Série de manuels sur la justice pénale et qui comprend des guides, des lois types et des supports de formation. Destinés aux décideurs, législateurs, praticiens de la justice pénale, fournisseurs d'assistance technique et autres parties prenantes, ces outils visent à faciliter l'application des règles et normes. Afin d'en garantir la pertinence et l'utilité, l'Office a systématiquement fait participer des experts et praticiens à leur mise au point. Les experts représentaient toutes les régions du monde, ainsi qu'un large éventail de systèmes juridiques et de niveaux de développement, le but étant de prendre en compte une diversité de points de vue, de pratiques et de compétences s'agissant des questions en jeu. L'ONUDC s'efforce d'assurer une large diffusion de ces outils, en ligne, par l'intermédiaire de son réseau de bureaux extérieurs, ainsi que par d'autres moyens, et de les faire traduire dans les langues officielles de l'ONU et dans d'autres langues.

7. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a élaboré un manuel à l'intention du personnel judiciaire sur les mesures efficaces à prendre en matière de justice pénale pour lutter contre la violence sexiste contre les femmes et les filles. Il a également mis à jour le *Manuel d'introduction pour la prévention de la récidive et la réinsertion sociale des délinquants*. Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec d'autres organismes, il a contribué aux publications intitulées *INSPIRE Indicator Guidance and Results Framework: Ending Violence Against Children – How to Define and Measure Change* (« cadre d'orientation et de résultats pour les indicateurs INSPIRE : mettre fin à la violence envers les enfants – comment définir et mesurer le changement ») et *INSPIRE Handbook: Action for Implementing the Seven Strategies for Ending Violence against Children* (« manuel INSPIRE : mesures d'application des sept stratégies visant mettre fin à la violence envers les enfants »). Ces organismes étaient l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la Banque mondiale, les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis d'Amérique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation panaméricaine de la santé, le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants, le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida et l'initiative *Together for girls* (« ensemble pour les filles »).

8. L'Office a également convoqué des réunions d'experts dont l'objet était de recueillir et d'examiner des contributions en vue de l'élaboration d'un manuel sur la qualité de l'assistance juridique dans les processus de justice pénale, qui doit paraître prochainement ; de recenser les possibilités et les difficultés liées à l'utilisation du sport et de l'apprentissage basé sur le sport pour prévenir l'extrémisme violent ; et de mener une étude de faisabilité relative à l'élaboration d'un guide technique sur la création de marques nationales pour les produits fabriqués en milieu carcéral.

9. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a développé sa plateforme mondiale d'apprentissage en ligne, qui comprend désormais 400 modules, actuellement disponibles en anglais et dans 15 autres langues. Les nouveaux cours portent sur des sujets tels que la prévention des conflits au moyen d'une approche fondée sur les droits de l'homme ; les questions de genre dans les affaires d'exploitation sexuelle d'enfants ; les alternatives à l'emprisonnement pour les

délinquantes ; l'*Ensemble de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence* ; et l'*Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus* (Règles Nelson Mandela), qui fait l'objet d'un cours spécial.

10. Dans le cadre de son initiative Éducation pour la justice, qui fait partie du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, l'ONU DC a mis au point une gamme de ressources pédagogiques visant à renforcer l'éducation en matière de criminalité, de justice et d'état de droit dans le monde entier. Destinées aux éducateurs du primaire, du secondaire et du supérieur, ces ressources innovantes servent de support d'enseignement en ce qui concerne la prévention du crime, l'accès à la justice, l'importance de la solidité et de la responsabilité des institutions et des acteurs judiciaires, la nécessité d'adopter des stratégies larges et pluridisciplinaires pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des enfants, et le rôle des règles et normes des Nations Unies pour défendre la dignité humaine des personnes qui se trouvent en contact avec les systèmes judiciaires. En mettant l'accent sur la prévention du crime et la promotion d'une culture de la légalité, l'initiative Éducation pour la justice contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 4 (« Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »).

11. Au cours de la période considérée, l'ONU DC a fourni des avis spécialisés, à leur demande, à la Commission Tom Lantos des droits de l'homme du Congrès des États-Unis, sur les moyens de promouvoir les droits de l'homme en menant une réforme internationale du système pénitentiaire conformément aux règles et normes ; et à l'Équipe spéciale Flaxton de la Commission pour la prévention du crime et de la corruption de l'État du Queensland (Australie), sur la vulnérabilité à la corruption propre au milieu carcéral et les mesures pratiques pouvant être prises pour y faire face.

IV. Apporter une assistance technique durable

A. Échelle mondiale

12. Pendant la période considérée, afin de promouvoir une utilisation et une application cohérentes et durables des règles et normes, l'ONU DC a élaboré un ensemble de programmes mondiaux d'assistance technique consacrés à des domaines thématiques particuliers, à savoir : le Programme mondial visant à relever les défis du secteur pénitentiaire, le Programme mondial sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants, ainsi qu'un nouveau programme mondial sur le renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale destinées à lutter contre violence à l'égard des femmes. Ces programmes présentent des stratégies destinées à faire face aux problèmes actuels en matière de justice pénale, qui sont couverts par les règles et normes les plus récentes, en particulier par les Règles Nelson Mandela (adoptées en 2015), les Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale (2014), les Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale (2012), les Stratégies et mesures concrètes types actualisées relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale (2010), et les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) (2010). Ces règles et normes remplacent le Programme mondial d'appui à la prévention de la criminalité et à la réforme de la justice pénale et se fondent sur les enseignements tirés de celui-ci, qui a été mené pendant 10 ans en tant que programme général unique. Il a fait l'objet en 2018 d'une évaluation indépendante finale qui a montré qu'il avait permis l'élaboration et la mise en œuvre de plus de 60 initiatives d'assistance technique ; la production de 17 outils d'assistance technique utilisés par au moins 75 pays dans le cadre d'initiatives nationales de prévention du crime et de réforme de la justice pénale ; et la fourniture d'un appui à

l'élaboration, au niveau intergouvernemental, de plusieurs nouvelles règles et normes. L'évaluation a souligné l'importance fondamentale que revêtent les partenariats entre les entités des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les organismes publics pour garantir l'efficacité de l'appui de l'ONUDC à la prévention du crime et à la réforme de la justice pénale².

13. Dans le cadre du Programme mondial visant à relever les défis du secteur pénitentiaire, l'ONUDC encourage l'application des Règles Nelson Mandela et des Règles de Bangkok, et poursuit les objectifs suivants : réduire le recours à l'emprisonnement comme moyen de prévenir la criminalité, améliorer l'accès à l'assistance juridique et utiliser des alternatives à l'emprisonnement ; améliorer la gestion des établissements pénitentiaires et garantir des conditions de détention sûres, humaines et saines ; et promouvoir la réadaptation et la réinsertion sociale des détenus et réduire la récidive. Ce programme comprend également un projet consacré à la gestion des détenus extrémistes violents, mené conjointement avec d'autres entités des Nations Unies. En ce qui concerne la prévention de la criminalité chez les jeunes par le sport ainsi que la réadaptation et de la réinsertion sociale des détenus, le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha prône également l'utilisation et l'application des règles et normes pertinentes.

14. Le Programme mondial sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants encourage l'application des Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale. Dans le cadre de ce programme, l'ONUDC s'efforce d'empêcher que les enfants ne basculent dans la criminalité et la violence et de garantir le respect des droits des enfants en conflit avec la loi, en particulier de ceux qui sont privés de leur liberté, et des enfants victimes et témoins d'infractions, ainsi que la conformité avec le droit et les règles et normes applicables au niveau international. Ce programme comprend également un volet sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents, en particulier sur les moyens d'empêcher leur enrôlement dans ces groupes et de promouvoir leur réadaptation et leur réinsertion sociale.

15. L'Office a élaboré un nouveau programme mondial sur le renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale prises pour faire face à la violence à l'égard des femmes, qui sera lancé dans le courant de 2019. L'objet de ce programme est d'aider les États Membres à mettre en place des mesures de justice pénale efficaces pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et à fournir des services essentiels aux femmes et aux filles victimes de violence. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour mettre en œuvre le Programme mondial conjoint sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence, l'ONUDC a coorganisé un atelier mondial consacré à ce programme, qui a rassemblé des représentants des secteurs de la police, de la justice, des services sociaux et de la santé de 23 pays. Il a également organisé une réunion d'experts chargée de réfléchir à l'intégration d'applications et d'outils technologiques sûrs dans l'*Ensemble de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence*. Par ailleurs, il a contribué et participé à une série d'ateliers nationaux au Lesotho, au Népal, au Panama, à Sri Lanka et au Viet Nam afin de présenter et d'illustrer l'*Ensemble de services essentiels*.

16. En mai 2018, l'ONUDC et le Ministère chinois de la justice ont conclu un nouveau plan d'action conjoint dans lequel ont été définis cinq domaines prioritaires : améliorer l'accès à l'assistance juridique ; promouvoir les alternatives à l'emprisonnement ; réformer le système pénal ; prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée ; et prévenir et combattre la délinquance urbaine. Afin de promouvoir l'accès à l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale et, dans le même temps, d'améliorer la qualité des services d'assistance juridique, l'Office a organisé, conjointement avec le Ministère chinois de la justice, un

² Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Final Independent Project Evaluation of Support to Crime Prevention and Criminal Justice Reform* (GLOT63), 2018.

séminaire interrégional sur l'accès à l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale, qui abordait ce thème sous l'angle des services intégrés, de l'équité de l'accès et de l'assurance qualité. Ce séminaire s'est tenu à Guangzhou (Chine) et a réuni 81 experts originaires de 13 pays de toutes les régions.

17. L'ONU DC a approuvé des programmes de réadaptation en milieu carcéral comprenant des mesures de renforcement des capacités qu'il était proposé de mener dans les pays suivants : Bolivie (État plurinational de), Colombie, El Salvador, État de Palestine, Indonésie, Kirghizistan, Maroc, Namibie, Tadjikistan, Tunisie et Zambie. Il a également contribué à un atelier sur la réadaptation et la réinsertion sociale des détenus qui s'est tenu à La Haye, sous les auspices de l'Organisation européenne des services pénitentiaires et correctionnels, et a rassemblé des praticiens originaires de 18 pays d'Europe. Au cours de la période considérée, l'Office a également contribué à des manifestations régionales destinées aux États membres de l'Union européenne portant sur la prise en charge des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation en milieu carcéral et dans le contexte de la probation. Ces manifestations ont été suivies par plus de 200 participants originaires de plus de 15 pays.

18. L'ONU DC a lancé son programme d'acquisition de compétences pratiques pour les milieux sportifs dans six nouveaux pays, à savoir la Colombie, l'État de Palestine, l'Ouganda, le Panama, le Pérou et la République dominicaine. Le but de ce programme est de prévenir la criminalité et la toxicomanie chez les jeunes à l'aide d'une démarche axée sur le développement social. À ce jour, 500 entraîneurs sportifs et professeurs d'éducation physique originaires de 10 pays distincts ont reçu une formation, et 4 000 jeunes ont bénéficié de l'initiative. L'Office a octroyé des subventions à des organisations non gouvernementales qui utilisent le sport et l'acquisition de compétences connexes comme moyen de prévenir la criminalité chez les jeunes. Par exemple, au Brésil, des organisations de la société civile ont fait participer des jeunes à risque à des programmes reliant le sport à l'acquisition des compétences nécessaires pour décrocher un emploi et à l'éducation au sens large, ou offert à des jeunes issus de communautés marginalisées un suivi psychologique tout en les formant à devenir arbitres de football, diminuant ainsi leur vulnérabilité à la criminalité, à la violence et à la toxicomanie.

19. L'ONU DC a participé au Congrès mondial sur la justice pour les enfants, tenu à Paris en mai 2018, lors duquel ont été abordés les défis liés à l'enrôlement d'enfants dans des groupes terroristes et extrémistes violents. Pendant la période considérée, l'Office a également tenu cinq manifestations régionales de renforcement des capacités en Asie du Sud et du Sud-Est, en Asie centrale, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et en Afrique de l'Est, afin de renforcer les capacités des décideurs et praticiens de 22 pays à prévenir le recrutement et l'exploitation d'enfants par des groupes terroristes et extrémistes violents et à assurer la réadaptation et la réinsertion sociale de ceux qui en sont victimes.

20. Dans le cadre du projet qu'il mène conjointement avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) concernant l'adoption de politiques fondées sur des données factuelles pour assurer la sécurité des populations dans les villes d'Amérique latine et d'Afrique, l'ONU DC a encouragé l'application des règles et normes aux fins de la prévention de la délinquance urbaine et mené une analyse participative de la criminalité au niveau local à Querétaro (Mexique), Santiago de Cali (Colombie) et Durban (Afrique du Sud). La manifestation organisée à Durban a eu lieu sous la conduite d'ONU-Habitat. Les résultats de ces audits de sécurité serviront à élaborer des politiques de prévention du crime et à préparer des interventions au niveau local.

21. L'ONU DC a continué d'aider les États Membres à renforcer leur système de justice pénale pour ce qui est de faire face aux menaces à la sécurité maritime et à d'autres défis. Pour ce faire, il a mené des activités de renforcement des capacités en matière de détection et de répression des infractions commises dans le contexte maritime, amélioré les cadres juridiques et aidé les procureurs à préparer le traitement

des affaires et à faire en sorte que les procès soient menés de manière équitable et efficace. L'Office a affecté au Ministère fédéral nigérian de la justice un conseiller juridique chargé de fournir au quotidien des orientations sur les mesures à prendre face à la criminalité maritime et de veiller à la conformité des procédures avec les droits de l'homme et les normes internationales. Au Kenya, le programme de lutte contre la criminalité maritime prévoyait la mise au point d'un outil d'évaluation des risques et des besoins. Cet outil a montré qu'il était nécessaire de fournir une assistance technique supplémentaire dans le domaine de la réforme pénitentiaire, sous la forme de programmes de mentorat, d'activités de formation, et de travaux de rénovation et de construction. Il a également révélé que le Kenya avait besoin d'un outil d'évaluation des risques et des besoins concernant la prise en charge des détenus extrémistes violents.

B. Afrique

22. Compte tenu de l'évaluation et de l'analyse des stratégies de prévention de la criminalité et des programmes de justice pénale existants, l'ONUUDC a continué d'aider les États Membres à mettre en œuvre des initiatives de réforme de la justice pénale et à traiter des questions telles que les alternatives à l'emprisonnement et la réadaptation des détenus, le traitement judiciaire des enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents, l'assistance juridique et la violence sexiste.

23. En Afrique de l'Ouest, l'Office a évalué la prise en compte des questions de genre dans les systèmes d'assistance juridique du Libéria, du Sénégal et de la Sierra Leone, et a constaté que ces pays avaient besoin d'une assistance pour réformer leur législation et leurs politiques, établir des capacités institutionnelles et assurer l'autonomisation juridique des femmes. L'ONUUDC a collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour mettre en œuvre un projet visant à améliorer l'accès des femmes à l'assistance juridique en Afrique de l'Ouest. Ce projet avait pour but d'améliorer l'accès des femmes à la justice dans les pays concernés et de promouvoir la prise en compte des questions de genre dans leur législation et leurs politiques. S'agissant de la réforme pénitentiaire, l'Office a mené des audits de sécurité dans toutes les prisons de Cabo Verde et présenté au Gouvernement les résultats ainsi que des recommandations sur les moyens d'améliorer la sécurité en milieu carcéral. Il a également organisé un atelier de renforcement des capacités à l'intention des directeurs de prisons de Sao Tomé-et-Principe, dont il a ainsi développé les compétences en matière d'encadrement.

24. Au Nigéria, l'ONUUDC a appuyé la lutte contre la criminalité maritime en donnant des conseils au Gouvernement dans le domaine de la réforme juridique et en affectant au Ministère fédéral de la justice un conseiller juridique sur les questions maritimes chargé d'encadrer et de former les procureurs fédéraux et d'autres acteurs du système de justice pénale. L'Office a également encouragé l'adoption d'un projet de loi contre la piraterie.

25. Au Sahel, l'ONUUDC a renforcé les systèmes de justice pénale des membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et soutenu les initiatives de réforme pénitentiaire menées par ces derniers. Il a organisé une réunion de coordination avec les directeurs de prison des membres du G5 Sahel, afin d'examiner leurs besoins et les problèmes qu'ils rencontraient. Au Burkina Faso et au Mali, l'Office a renforcé les capacités du personnel pénitentiaire et des travailleurs sociaux à prendre en charge les détenus extrémistes violents et à prévenir la radicalisation en milieu carcéral. Cette démarche s'inscrivait dans le prolongement de l'assistance qu'il avait fournie aux deux pays en 2017, en élaborant notamment un outil d'évaluation des risques fondée sur les connaissances destiné à prévenir l'extrémisme violent en milieu carcéral.

26. Au Niger, l'ONUUDC a soutenu les initiatives de réforme pénitentiaire, notamment au moyen d'un atelier visant à faciliter l'élaboration d'une stratégie de réinsertion des détenus adultes et des enfants en conflit avec la loi. Il a poursuivi le renforcement des mesures de justice pénale prises par le pays pour lutter contre la violence à l'encontre des enfants, en particulier des enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents. Il a mis au point des programmes de formation sur ce sujet à l'intention de l'École de formation judiciaire du Niger, organisé une formation de formateurs et renforcé la coopération entre les acteurs nationaux de la protection de l'enfance, y compris au niveau provincial. Dans le cadre de son appui à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, l'Office a continué de renforcer les capacités des acteurs du système de justice pénale du Niger à enquêter, mener des poursuites et rendre des décisions efficacement dans les affaires de terrorisme, tout en respectant les droits de l'homme et l'état de droit. Il a continué de dispenser aux juristes nigériens une formation à cet égard.

27. En Gambie, l'ONUUDC, à la demande du Ministère de la justice et dans le cadre de son projet d'appui à la réforme de la justice pénale et du système pénitentiaire, a facilité l'examen du Code pénal et du Code de procédure pénale, le but étant de recenser les domaines de préoccupation clefs et d'étudier la coordination entre les organismes publics nationaux, les organisations non gouvernementales et les entités des Nations Unies.

28. En République centrafricaine, l'Office a noué un partenariat avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), afin d'aider le pays à mettre en place le programme de protection des victimes et des témoins et le programme d'assistance juridique de la Cour pénale spéciale du pays. Il a contribué à l'élaboration et à l'adoption du Règlement intérieur et du Règlement de procédure et de preuve de la Cour, ainsi qu'à l'établissement d'un arrêté ministériel sur l'organisation et le fonctionnement de l'organe mixte chargé de contrôler et de gérer la liste des conseils. L'ONUUDC a aidé à rendre opérationnel le service de protection de la Cour, en créant des mécanismes préliminaires de coopération avec des partenaires clefs aux niveaux international et national en matière d'appui opérationnel et d'assistance d'urgence aux témoins, et en formant 32 fonctionnaires de police aux bonnes pratiques concernant la protection des témoins lors des enquêtes. Il a également contribué à la mise en place de relations de travail entre la Cour et l'association du barreau de la République centrafricaine, et dispensé une formation au personnel des deux organismes. L'Office a mis au point des dispositifs de paiement pour les prestataires d'assistance juridique et organisé, à l'intention du personnel de la Cour et des membres de l'association du barreau, une visite d'étude à la Cour pénale internationale et au Tribunal spécial pour le Liban, tous deux situés à La Haye.

29. En Éthiopie, l'ONUUDC a aidé l'équipe spéciale nationale sur la prévention de la criminalité à mener de larges consultations sur la stratégie à mener en la matière au niveau national. Des débats poussés ont été tenus sur les infractions qui soulevaient le plus de préoccupations ainsi que sur d'autres priorités. Des retours d'information provenant d'institutions publiques et d'autres parties prenantes ont été recueillis et analysés. L'Office a ensuite facilité l'élaboration d'un document visant à aligner la stratégie nationale de prévention de la criminalité sur des initiatives plus larges de réforme de la justice.

30. Au Kenya, l'ONUUDC a mené à bien son programme de réforme de la police et lancé un nouveau programme destiné à renforcer l'administration de la justice, notamment l'application d'alternatives à l'emprisonnement. Il a fourni une assistance technique au Gouvernement pour l'élaboration de la politique nationale visant à faire bénéficier les délinquants d'alternatives à la condamnation et à leur éviter ainsi des antécédents judiciaires (connue sous le nom de « politique de déjudiciarisation »), des lignes directrices sur la négociation de peine et de la politique relative aux systèmes judiciaires alternatifs. Il a également lancé un programme complet de réadaptation et de réinsertion sociale des jeunes détenues et des enfants en conflit avec la loi. L'Office a réalisé une évaluation des programmes, pratiques et services existants en

matière de réadaptation, ainsi que des interventions axées sur la population et des programmes de déjudiciarisation, et a recommandé l'élaboration d'une politique relative à la justice pour mineurs qui définisse les objectifs à atteindre dans ce domaine, fournisse des orientations générales aux organismes concernés et actualise le droit interne. Il a par ailleurs remis à l'appareil judiciaire un répertoire numérique centralisé de dossiers qui a permis aux tribunaux kényans d'accroître leur efficacité et de réduire le nombre d'affaires en souffrance.

31. En Somalie, l'ONUDC a dispensé à des praticiens de la justice pénale une formation qui a permis de renforcer leurs capacités à garantir le respect des droits de l'homme lors des procès relatifs à des infractions pénales graves. Il a fourni un appui à l'administration pénitentiaire du Somaliland afin de veiller à ce que les conditions de détention des personnes soupçonnées d'actes de criminalité maritime et de celles condamnées pour des infractions de piraterie, soient conformes aux Règles Nelson Mandela. Dans le cadre d'un programme de neuf mois organisé à la prison de Hargeisa à l'intention de responsables de l'encadrement et de l'administration d'établissements pénitentiaires, des formations ont été organisées dans des domaines tels que les pratiques durables, efficaces et respectueuses des droits de l'homme en matière de gestion des prisons, les qualités de direction, la planification stratégique, la sécurité et la bonne réadaptation des détenus.

32. Aux Seychelles, l'ONUDC a continué d'apporter son assistance aux ressortissants somaliens soupçonnés d'actes de piraterie, afin de veiller à ce qu'ils soient traités dignement et dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme applicables en matière de détention. Les détenus ont bénéficié non seulement de services d'interprétation pendant les audiences, mais également de cours d'anglais afin de pouvoir mieux communiquer avec le personnel pénitentiaire. L'Office a organisé des ateliers sur toutes les étapes des affaires de piraterie, de l'interception initiale du navire aux poursuites, y compris les procédures de remise de personnes soupçonnées d'actes de piraterie, la chaîne de possession, et les bonnes pratiques et stratégies en matière d'enquête dans les affaires de criminalité maritime.

33. En Afrique australe, au Malawi, l'ONUDC a aidé la Commission spéciale de droit chargée de réviser la loi relative aux prisons à aligner cette loi sur les Règles Nelson Mandela. La Namibie a également bénéficié d'un appui pour optimiser, au moyen des technologies les plus récentes, la ligne directe nationale destinée aux victimes de violence sexiste, appelée *LifeLine/ChildLine Namibia*, afin d'étendre la collecte de données et ainsi d'améliorer la gestion des affaires et la programmation. Grâce aux travaux d'optimisation effectués, il sera possible de publier des rapports semestriels, qui eux-mêmes permettront de garantir l'assurance qualité du traitement des affaires et de suivre les tendances nationales. L'Office a en outre organisé cinq ateliers de formation de formateurs, qui ont été suivis par 138 praticiens. Ceux-ci ont été sensibilisés aux affaires en rapport avec la violence sexiste et ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités à mettre en œuvre des mesures multisectorielles pour améliorer le traitement de ces affaires.

34. Le 18 juillet 2018, à l'occasion de la Journée internationale Nelson Mandela, l'ONUDC et l'Association des services pénitentiaires africains ont tenu au Mozambique une session extraordinaire consacrée aux Règles Nelson Mandela et aux soins de santé en milieu carcéral. L'événement a rassemblé 130 participants provenant de 15 administrations pénitentiaires réparties sur l'ensemble du continent. En juillet 2018, l'Office a également appuyé la manifestation de haut niveau organisée pour le lancement des Règles Nelson Mandela en Afrique du Sud.

C. Asie

35. L'ONUDC a organisé un atelier régional aux Philippines à l'appui d'initiatives visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est. Les participants, originaires de sept pays distincts, ont échangé des informations sur un large ensemble de questions en rapport avec l'exploitation en

ligne des enfants. La manifestation s'est tenue dans le cadre d'un projet de l'Office qui a permis d'améliorer considérablement les cadres législatifs des pays bénéficiaires, ainsi que les capacités de leurs services de détection et de répression à mener des enquêtes sur les infractions sexuelles commises à l'encontre d'enfants et à en poursuivre les auteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières. Il en a découlé un net renforcement de la coopération entre organismes de justice pénale aux niveaux national et international pour ce qui est de lutter contre ce type d'infractions dans le contexte du tourisme et de protéger les victimes. L'ONUSUDC a également organisé un atelier régional de formation auquel ont assisté 53 procureurs originaires de toute l'Asie du Sud-Est et qui avait pour but de renforcer les capacités des participants à mener des poursuites dans les affaires de violence à l'égard des enfants suivant une approche axée sur les victimes.

36. Par ailleurs, l'Office a mené des travaux d'évaluation des lois, politiques et pratiques en vigueur en Indonésie et en Malaisie dans le domaine des alternatives à l'emprisonnement, et organisé un atelier régional où les conclusions qu'il avait tirées ont été examinées et validées par des participants originaires des deux pays. Ces derniers ont aussi mis en commun leurs expériences nationales et formulé des plans d'action nationaux visant à renforcer l'application de ce type d'alternatives.

37. En Indonésie, l'ONUSUDC a continué de fournir une assistance au Gouvernement pour la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation, source de violence en milieu carcéral. À cet égard, il a facilité l'élaboration d'un plan d'action national et organisé une formation de formateurs suivie par 313 fonctionnaires de la Direction générale des services pénitentiaires, de la police nationale indonésienne et de l'organisme indonésien de lutte contre le terrorisme.

38. Au Myanmar, l'Office a renforcé les capacités de la Police nationale à lutter efficacement contre la violence sexiste à l'aide de mesures axées sur les survivantes, notamment par une amélioration de l'efficacité des enquêtes et de la coordination interinstitutions au sein du système de justice pénale. En outre, en collaboration avec l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'ONUSUDC a évalué les besoins de formation du Bureau du Procureur général de l'Union concernant la conduite de poursuites dans les affaires de violence à l'égard des femmes et des enfants. Un programme de formation et des ressources d'accompagnement ont été mis au point, et deux premiers ateliers de formation de formateurs ont été organisés à l'intention de 40 juristes du Bureau du Procureur général de l'Union.

39. Au Viet Nam, en collaboration avec ONU-Femmes et d'autres partenaires, l'ONUSUDC a poursuivi la mise en œuvre d'activités pilotes en rapport avec l'*Ensemble de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence*. Il a dispensé à 140 fonctionnaires du système de justice pénale et professionnels de l'assistance juridique une formation sur les pratiques optimales en matière d'assistance juridique aux survivantes de la violence à l'égard des femmes et des filles, et continué à renforcer les capacités de la police et des procureurs à traiter les affaires d'exploitation sexuelle d'enfants. L'Office a également tenu, au Cambodge et au Viet Nam, une série de formations sur les cadres juridiques et politiques internationaux et nationaux relatifs à l'exploitation sexuelle des enfants, qui ont permis à 234 fonctionnaires de police, procureurs et juges de mieux comprendre la nature de ce type d'infractions ainsi que le concept d'approche axée sur les victimes. Au Viet Nam, les instituts de formation judiciaire et les services de police ont appliqué les méthodes pédagogiques acquises dans le cadre de la formation de formateurs pour lancer l'élaboration d'un manuel de procédure sur les enquêtes relatives aux infractions de violence et d'exploitation sexuelles à l'encontre d'enfants.

40. En Asie centrale, au Kirghizistan, l'ONUSUDC a fourni son appui à un programme de mentorat qui consistait en l'encadrement de 50 fonctionnaires de police débutantes par 46 fonctionnaires supérieures de police. Les équipes de fonctionnaires supérieures et débutantes ont collaboré sur des questions en rapport avec la prévention de la criminalité et la violence sexiste, contribuant ainsi à l'action menée par le pays pour

parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes, conformément à l'objectif de développement durable n° 5.

41. Également au Kirghizistan, l'Office a appuyé les processus de réforme de la justice pénale en cours. Une nouvelle législation pénale, comprenant notamment une nouvelle loi sur la probation, est entrée en vigueur. Conformément à l'objectif de développement durable n° 11, l'ONU DC a aussi encouragé le dialogue entre autorités locales, police, établissements scolaires, services sociaux, société civile et populations sur les questions relatives à la sécurité urbaine, ainsi que la planification participative en matière de prévention de la criminalité. En collaboration avec la Commission nationale de statistique, il a mené dans la capitale, Bichkek, une enquête de victimisation qui a débouché sur l'adoption d'un plan de prévention de la criminalité pour les sept subdivisions administratives de la ville. Sur le plan de la réforme pénitentiaire, l'Office a évalué les conditions de vie et le traitement des détenus condamnés pour extrémisme violent ou terrorisme. Il a formulé des recommandations concernant la mise en place d'un système d'évaluation et de classification des risques qui aiderait à prévenir la radicalisation en milieu carcéral, l'apport d'améliorations aux conditions de vie des détenus, et les moyens d'accroître les chances de succès des programmes de réadaptation. L'ONU DC a également contribué à la conception de programmes de réadaptation en milieu carcéral prévoyant de faire bénéficier jusqu'à 100 détenus d'une formation professionnelle dans les domaines de la boulangerie, de la couture et de la fabrication d'articles chaussants. Dans le cadre de son programme de formation « Line Up Live Up », destiné aux milieux sportifs, l'Office a certifié l'aptitude de plus de 50 entraîneurs sportifs et professeurs d'éducation physique à encadrer un stage de renforcement des compétences pratiques à l'intention de jeunes âgés de 13 à 18 ans afin de réduire leur vulnérabilité à la criminalité, à la violence et à la toxicomanie.

42. Un appui similaire a été fourni au Tadjikistan, où 43 entraîneurs sportifs ont acquis des connaissances et de nouvelles qualifications pour faire du sport un moyen de développer les compétences pratiques des jeunes et d'éviter qu'ils ne basculent dans la délinquance.

43. Au Kazakhstan, à la suite d'une mission d'orientation, l'ONU DC a élaboré un plan de travail triennal en matière d'assistance technique afin de renforcer et d'améliorer les capacités du personnel pénitentiaire à gérer les détenus extrémistes violents et à prévenir la radicalisation, source potentielle de violence. Il a amélioré l'aptitude de plus de 50 agents pénitentiaires à évaluer les risques que posent ces détenus et mis au point des programmes de désengagement adaptés tenant compte des questions de genre.

44. En Ouzbékistan, l'ONU DC a aidé le Gouvernement à mener un certain nombre d'initiatives s'inscrivant dans le processus de réforme de la justice pénale. Il a joué un rôle de conseil et d'appui dans l'élaboration de nouvelles lois pénales respectueuses des droits de l'homme et des procédures connexes, notamment de règlements et règles adoptés par décret exécutif et de lois visant à prévenir la violence sexiste. L'Office a également facilité la création d'un service d'assistance juridique et d'un service probatoire à visée sociale. À l'appui de la chaîne de la justice pénale, il a aidé à mettre en place un système électronique unifié pour l'enregistrement des infractions et la collecte de données relatives à la justice pénale. Le Gouvernement a approuvé un nouveau plan pour le développement, d'ici à 2030, du système d'éducation publique, qui prévoit expressément l'inclusion dans le programme d'enseignement national de ressources pédagogiques mises au point dans le cadre de l'initiative Éducation pour la justice de l'ONU DC.

45. Au Pakistan, l'Office a appuyé l'instauration de mécanismes de coopération efficaces entre les services de police et de poursuite de la province du Sindh, le but étant de réduire le nombre de détenus provisoires grâce à une accélération des poursuites pénales. Un manuel sur le cadre juridique des lois pénales et des procédures connexes ainsi qu'une feuille de route sur la fourniture d'une assistance juridique aux détenus provisoires ont été mis au point. En outre, quelque

155 procureurs, agents pénitentiaires et enquêteurs de police originaires de l'ensemble de la province du Sindh ont reçu une formation visant à renforcer leur coopération concernant les arrestations susceptibles ou non susceptibles de libération sous caution.

46. En République islamique d'Iran, l'ONUDD a collaboré avec le Ministère des affaires étrangères et la magistrature pour organiser, à Téhéran, une réunion sur les politiques de prévention de la criminalité, le champ d'application des alternatives à l'emprisonnement, et l'efficacité de la justice réparatrice. La manifestation, qui a rassemblé des responsables des autorités judiciaires et juridiques nationales ainsi que des responsables provinciaux, visait à renforcer les capacités institutionnelles nationales, à encourager l'utilisation des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, et à promouvoir la coopération internationale.

47. En Asie du Sud, l'Office a organisé une série de réunions consultatives nationales au Bangladesh, en Inde, aux Maldives, au Népal et à Sri Lanka, afin d'évaluer la prise en compte des questions de genre dans les mesures prises au niveau national pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, qui favorise le terrorisme.

48. Au Népal, l'ONUDD a entrepris une étude sur la situation des femmes dans le système de justice pénale, afin de comprendre quelles étaient leurs réalités lorsqu'elles avaient affaire à ce système. Cette étude traitait de la situation des professionnelles de la justice pénale, de la capacité du système de justice pénale à surveiller la violence à l'égard des femmes et à y faire face, et de la situation des femmes soupçonnées d'infraction ou détenues.

49. Au Bangladesh, l'Office a conclu un partenariat avec le Gouvernement pour aider la Direction de l'administration pénitentiaire à améliorer la sécurité et la sûreté en milieu carcéral. Cette collaboration a consisté notamment à élaborer et mettre à niveau un système de gestion des dossiers des détenus, qui permet de saisir, stocker, actualiser et retrouver facilement et de manière sécurisée les informations relatives aux détenus. L'ONUDD a mené une évaluation des besoins dans 11 établissements pénitentiaires, afin de recenser les lacunes et besoins essentiels en matière de gestion des dossiers des détenus, et organisé une visite d'étude en Indonésie à l'intention d'agents pénitentiaires bangladais, qui ont pu ainsi avoir un aperçu direct du système électronique de gestion des dossiers des détenus existant dans ce pays, et de se familiariser avec les bonnes pratiques tirées de son utilisation. Il a également évalué la législation, la réglementation et la politique pénitentiaires bangladaises en vigueur. Sur la base de ses conclusions, des programmes de formation ont été mis au point à l'intention des agents pénitentiaires concernant la prévention de l'extrémisme violent et la préparation aux incidents en milieu carcéral, et une stratégie et un plan d'action en matière pénitentiaire sont en cours d'élaboration.

50. À Singapour, en coopération avec les autorités nationales, l'ONUDD a organisé un atelier régional conjoint de formation sur la réadaptation en milieu carcéral, qui a rassemblé 60 fonctionnaires originaires de 16 États insulaires de la région Asie-Pacifique. Il a en outre organisé, à Suva, un atelier de deux jours sur la conformité avec les Règles Nelson Mandela, auquel ont assisté 40 agents de l'administration pénitentiaire fidjienne.

D. Amérique latine et Caraïbes

51. Dans l'État plurinational de Bolivie, l'ONUDD a lancé une feuille de route pour la mise en place de programmes de réadaptation en milieu carcéral, en vue de faciliter la réinsertion socioéconomique des détenues. Il a renforcé la capacité des intervenants à gérer des programmes de réadaptation et à promouvoir l'autonomisation des femmes. Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités, l'Office a également sensibilisé quelque 200 agents pénitentiaires aux Règles Nelson Mandela et aux Règles de Bangkok.

52. En Colombie, l'ONUSDC a réalisé 29 audits de sécurité dans toutes les municipalités du département du Meta, avec la participation de dirigeants des communautés urbaines et rurales, des organisations de la société civile et des institutions publiques. L'objectif était de recenser les principales caractéristiques de la contrebande locale de drogues à l'aide d'une analyse de la chaîne de valeur, en vue de mettre en place, au niveau municipal, des mesures d'intervention et des recommandations de politique publique spécifiques. L'Office a appuyé l'application des Règles Nelson Mandela, en organisant des inspections dans les prisons et en aidant à élaborer des lignes directrices pour la conduite de ces inspections. En Colombie également, en coopération avec les responsables du système national de responsabilité pénale des adolescents, il a mené deux évaluations régionales sur les facteurs de risque liés à l'implication d'enfants et d'adolescents dans des actes de délinquance. L'ONUSDC a également doté 500 adolescents de connaissances techniques sur les pratiques réparatrices et les programmes cognitifs, et fait bénéficier quelque 90 jeunes d'une formation sur les compétences en matière d'encadrement et les moyens de promouvoir la coexistence.

53. Au Guatemala, en coopération avec la Police nationale et le Bureau du Procureur général, l'ONUSDC a prêté son concours à la mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutions, afin de faciliter les enquêtes sur les affaires de violence à l'égard des femmes. Il a aidé les deux institutions à élaborer des plans et protocoles pour la conduite d'enquêtes conjointes dans ce domaine.

54. Au Mexique, l'Office a appuyé la mise au point d'un jeu vidéo appelé « Chuka », qui vise à apprendre aux enfants à reconnaître les formes les plus courantes de violence envers les femmes et les filles, et à réagir fermement lorsqu'ils sont confrontés à un cas potentiel de ce type de violence. Ce jeu est disponible sous différents systèmes d'exploitation et compte plus de 40 000 utilisateurs répartis dans plus de 10 pays. Au Mexique également, dans le domaine de la réforme pénitentiaire, un projet visant à renforcer les capacités institutionnelles aux fins du bon fonctionnement des prisons et de la conception d'un système d'évaluation et de certification fondé sur les droits de l'homme, se trouve aux premiers stades d'exécution dans 16 établissements pénitentiaires fédéraux et locaux. S'agissant de la violence envers les femmes, l'ONUSDC a continué de mettre en œuvre son programme de formation à l'intention des fonctionnaires de police et des opérateurs de traitement des appels d'urgence dans 26 régions, touchant quelque 7 500 participants. L'objectif est d'améliorer les services fournis aux victimes de violence sexuelle et d'améliorer la coordination entre les unités de la police et les centres de justice pour les femmes. L'Office a élaboré plusieurs outils sur ce thème, par exemple des manuels destinés aux fonctionnaires de police et aux opérateurs de traitement des appels d'urgence, des brochures traitant des droits de l'homme, de la législation applicable et des techniques d'interrogation des victimes, des infographies visant à sensibiliser à la situation des victimes de violence sexuelle, et des vidéos sur la traite des personnes, le féminicide, la violence sexuelle et la violence conjugale.

55. Au Panama, l'ONUSDC a continué d'aider la magistrature du siège et le Bureau du Procureur général à mettre en œuvre un système judiciaire accusatoire, en dispensant une formation à plus de 300 praticiens de la justice pénale et en révisant les modèles de gestion des deux institutions.

56. En République dominicaine, l'Office a fourni une assistance technique en matière de recherche sur la criminalité, ainsi que pour l'élaboration de plans d'action nationaux sur la prévention de la criminalité et d'un projet de législation sur le contrôle des drogues, conformément aux Principes directeurs applicables à la prévention du crime, notamment en ce qui concerne les alternatives à l'emprisonnement. Dans le cadre du programme de formation « Line Up Live Up » de l'ONUSDC, destiné aux milieux sportifs, 27 praticiens de la République dominicaine ont effectué une mission au Brésil afin d'observer l'exécution du programme. À l'issue de cette mission, les praticiens ont reçu une certification leur permettant de dispenser le programme, et 130 adolescents bénéficient actuellement de sa mise en œuvre dans le pays.

57. Au Pérou, l'Office a lancé un nouveau projet destiné à renforcer les mesures de justice pénale visant à réduire l'impunité dans les affaires de violence à l'égard des femmes et des filles. Cet objectif repose sur une amélioration de la coordination interinstitutions, des connaissances, des compétences spécialisées et des capacités, ce qui doit permettre d'enquêter efficacement sur ce type d'affaires tout en suivant une approche axée sur les victimes. À la lumière des lignes directrices de l'*Ensemble de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence* et d'autres règles et normes pertinentes des Nations Unies, un groupe de 55 praticiens de la justice pénale composé de juges, de procureurs, de fonctionnaires de police et d'avocats de victimes ont reçu une formation visant à les sensibiliser à la violence à l'encontre des femmes et à les doter des compétences spécialisées et capacités nécessaires pour enquêter efficacement sur les affaires ayant trait à ce type de violence à l'aide d'une approche axée sur les victimes. Vingt-cinq des participants étaient des femmes. Le projet a par ailleurs contribué à la création de 10 services de poursuite spécialisés et de 5 tribunaux spécialisés à Lima. Dans le domaine de la justice pour mineurs, l'ONUSC a donné au Ministère de la justice et des droits de l'homme des avis spécialisés sur la gestion des centres de réadaptation pour enfants en conflit avec la loi.

E. Afrique du Nord et Moyen-Orient

58. L'ONUSC a mené une évaluation régionale des lois, politiques et pratiques nationales relatives aux alternatives à l'emprisonnement dans les pays suivants : Algérie, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban et Maroc. L'objectif était de comprendre les cadres juridiques et politiques en vigueur, d'examiner les capacités institutionnelles et les pratiques existantes, et de recenser les lacunes et obstacles qui empêchaient ces six pays de recourir à ce type d'alternatives. Lors d'un atelier régional tenu au Caire, 35 participants originaires de ces six pays ont examiné et validé les conclusions de l'Office, mis en commun leurs expériences nationales et formulé des plans d'action nationaux destinés à développer le recours aux alternatives à l'emprisonnement.

59. L'ONUSC a également fourni un appui à l'État de Palestine, au Maroc et à la Tunisie pour leur permettre de renforcer leurs services de réadaptation en milieu carcéral, et organisé un atelier régional de formation sur la réadaptation et la réinsertion des enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents et sur le traitement judiciaire de ces enfants. Cet atelier était destiné aux juges, juristes, travailleurs sociaux, employés de lieux de détention et représentants de la société civile de l'Iraq, du Liban, du Maroc et de la Tunisie.

60. En Égypte, l'Office a aidé le Gouvernement à élaborer des procédures équitables et efficaces pour traiter les affaires de violence à l'égard des femmes et des filles. L'objectif est de garantir l'adoption d'une approche axée sur les victimes ainsi que le caractère juste et équitable des poursuites menées à l'encontre des auteurs. Dans ce contexte, l'ONUSC a formé plus de 300 praticiens de la justice pénale, y compris des fonctionnaires de police, des procureurs, des juges et des médecins légistes, et fourni du matériel médical à l'autorité nationale de médecine légale pour l'aider à obtenir une certification délivrée par l'Organisation internationale de normalisation. Le Conseil national des Femmes a reçu des serveurs de réseau et du matériel d'accompagnement pour satisfaire aux besoins opérationnels liés au système informatique et à la base de données du bureau des plaintes. Dans le domaine de la justice pour mineurs, l'Office a offert son aide à sept institutions des gouvernorats d'Alexandrie, de Beni Suef, du Caire, de Gizeh et de Dakhleya sélectionnées pour accueillir 675 enfants en conflit avec la loi qui recevaient une assistance. Cela a directement permis à 300 enfants de bénéficier de services de réinsertion comprenant un appui juridique, pédagogique, médical et économique, et à 106 d'être réunifiés avec leur famille.

61. En Jordanie, l'ONUSC a contribué à l'élaboration d'une stratégie en matière de justice pour mineurs et à la modification de la législation relative aux mineurs, afin

d'instaurer des alternatives à l'emprisonnement et de favoriser les mécanismes de justice réparatrice pour cette catégorie de la population. Il a par ailleurs apporté son appui aux fonctionnaires de police et aux agents d'autres services de détection et de répression, en organisant un certain nombre de formations et d'activités de renforcement des capacités visant à améliorer leurs compétences en matière d'enquête et de recueil de preuves, et à encourager la coordination interinstitutions et la coopération internationale sur les questions juridiques. Pour ce qui est de la réforme pénitentiaire, l'Office a noué avec le Département des centres pénitentiaires et de réadaptation un partenariat portant sur l'élaboration d'un plan d'action quinquennal national axé sur les programmes de réadaptation et de réinsertion des détenus, notamment des détenus à haut risque. L'objectif était de réduire la surpopulation carcérale et la récidive.

62. Au Liban, l'ONUDC a continué d'appuyer les efforts que menaient les autorités pour mieux répondre aux besoins des enfants accusés d'infractions en rapport avec l'extrémisme violent, notamment avec le terrorisme. Il a mis au point des outils d'évaluation des risques qui sont désormais utilisés de manière systématique lors de l'admission de tout enfant se trouvant en pareil cas. En outre, une procédure opératoire normalisée a été élaborée pour l'évaluation du niveau de risque posé par les détenus accusés de ce type d'infractions. En matière de réforme pénitentiaire, outre l'appui apporté à la prison de Roumieh, l'Office a élargi son assistance afin d'améliorer les conditions de détention à l'établissement pénitentiaire pour femmes de Barbar Khazen, ainsi que dans les prisons de Zahlé et Tripoli. Des trousseaux sanitaires ont été distribués dans l'ensemble de ces établissements à un total de quelque 2 925 détenus, y compris des hommes, des femmes, des enfants et des personnes atteintes de troubles mentaux. À la prison de Roumieh, l'ONUDC a apporté une aide supplémentaire pour la cuisine, créée l'année dernière, en rénovant le four à pain et en fournissant un véhicule pour la distribution de nourriture, afin d'améliorer le quotidien des détenus et les conditions sanitaires. De manière similaire, l'Office a commencé des travaux de rénovation de la cuisine à la prison de Barbar Khazen.

63. S'agissant de la Libye, l'ONUDC a facilité l'organisation d'un programme de formation de deux mois à l'intention de 13 directeurs et membres du personnel d'établissements pénitentiaires du pays, qui s'est déroulé à l'École nationale de l'administration pénitentiaire algérienne. Ce programme visait à améliorer les connaissances et compétences des participants dans des domaines tels que les politiques punitives, la sûreté et la sécurité en milieu carcéral, la réadaptation et la réinsertion des détenus, le traitement des détenus, y compris les femmes, les enfants et les détenus extrémistes violents, et les méthodes de formation de formateurs. Il comprenait un volet théorique et des exercices sur le terrain dans deux établissements pénitentiaires de types distincts, l'un ancien et l'autre récent, et a donné des résultats probants, notamment une amélioration de l'attitude des responsables participants envers les détenus.

64. En Tunisie, l'Office a fourni un appui afin de renforcer la capacité des agents pénitentiaires à gérer les détenus extrémistes violents et à prévenir la radicalisation, source de violence.

65. Dans l'État de Palestine, l'ONUDC a conclu avec d'autres organismes des Nations Unies un partenariat portant sur le lancement d'un projet conjoint destiné à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Les objectifs de ce projet incluent la création, au laboratoire de criminalistique, d'une section de l'analyse biologique chargée d'examiner les éléments de preuve recueillis dans les affaires de violence sexuelle et de violence sexiste, la sensibilisation des acteurs de la justice pénale et des agents des services de détection et de répression à la violence à l'égard des femmes et des filles, et le renforcement de la coopération entre les diverses parties prenantes du traitement de ce type d'affaires. Dans le cadre de son initiative « Line Up Live Up », visant à prévenir la criminalité chez les jeunes et destinée aux milieux sportifs, l'Office a coopéré avec le Conseil supérieur de la jeunesse et des sports et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de la Palestine dans le Proche-Orient afin d'organiser des stages de formation de formateurs, qui ont

permis de renforcer les capacités de 88 professeurs de sport et instructeurs d'éducation physique à utiliser le sport comme outil de paix et de prévention de la criminalité chez les jeunes. Quelque 300 adolescentes et adolescents palestiniens ont bénéficié de l'initiative, notamment parmi les populations des camps de réfugiés installés en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. L'ONU DC a en outre lancé un projet pilote sur la réadaptation et la réinsertion des détenus grâce au développement des compétences.

66. En Iraq, l'Office a mené une évaluation afin de recenser les domaines nécessitant des mesures spécifiques en faveur de la réforme de la justice pénale, en particulier de la réforme pénitentiaire. Des recommandations ont été formulées en vue de l'élaboration d'une feuille de route pour une réforme globale du système pénitentiaire, les objectifs étant de faire face à la surpopulation, de renforcer les capacités de gestion de l'administration pénitentiaire nationale, d'améliorer les conditions de détention, de renforcer les programmes de réadaptation en milieu carcéral, et de répondre aux besoins fondamentaux des détenues, en particulier de celles qui ont des enfants et des ressortissantes étrangères dont l'emprisonnement est lié à des actes terroristes. Il a également été demandé un appui afin d'assurer le transfert d'enfants vers leur pays d'origine. Par ailleurs, une assistance a été sollicitée aux fins de l'élaboration de programmes adaptés aux détenus atteints de toxicomanie et prévoyant des soins de santé physique et psychologique, ainsi que de programmes conçus de manière à assurer une gestion efficace des détenus extrémistes violents et à prévenir la radicalisation, qui conduit à la violence.

67. Pendant la période considérée, l'ONU DC a maintenu son partenariat stratégique avec le Conseil de coopération du Golfe, aux États membres duquel il a fourni un appui visant à améliorer la conformité de leur système de justice pénale avec les règles et normes des Nations Unies.

68. Au Bahreïn, l'ONU DC et l'Institut national d'études judiciaires et juridiques ont mené des activités conjointes de renforcement des capacités à l'intention des juges et des procureurs. L'Office a organisé une série d'ateliers de formation destinés à renforcer les connaissances des praticiens de la justice pénale dans les domaines suivants : instruments internationaux pertinents ; bonnes pratiques et normes relatives aux droits de l'homme en matière de justice pour mineurs ; alternatives à l'emprisonnement ; et protection des victimes. Des groupes de travail interinstitutions ont été créés par arrêté ministériel afin d'appuyer l'initiative, et un stage de formation de formateurs, dont les participants ont fait l'objet d'une sélection, a été organisé sur les sujets concernés. L'ONU DC a également maintenu son appui à l'initiative nationale lancée sous les auspices du Roi qui vise à améliorer les mesures de détection et de répression prises face aux menaces liées à la drogue et à la criminalité, tout en favorisant et en renforçant le respect des droits de l'homme et l'état de droit, conformément aux règles et normes.

V. Partenariats

69. Au cours de la période considérée, l'ONU DC a continué de renforcer des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations régionales, internationales, gouvernementales et non gouvernementales afin de mettre au point des outils et de mener des activités d'assistance technique dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale.

70. Afin de promouvoir l'accès à la justice et à l'assistance juridique, l'ONU DC a poursuivi son partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'International Legal Foundation et l'Initiative pour la justice des fondations Open Society, et coorganisé la troisième Conférence internationale sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale, accueillie par le Parlement et le Service d'assistance juridique géorgiens, à Tbilissi. L'Office a également travaillé en partenariat avec ONU-Femmes et le HCDH pour conduire une évaluation approfondie des systèmes nationaux d'assistance juridique du Libéria, du

Sénégal et de la Sierra Leone concernant l'accès des femmes à cette assistance. Il en est ressorti que, dans ces pays, celles-ci rencontraient des obstacles supplémentaires lorsqu'elles cherchaient à accéder à la justice et qu'une assistance et un renforcement des capacités étaient nécessaires afin d'appuyer une réforme de la législation et des politiques.

71. L'ONUDC a accru sa coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Union européenne, afin d'aider les États Membres à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, une attention particulière étant accordée à la propension des détenus à être recrutés par des groupes terroristes et à la radicalisation en milieu carcéral comme source de violence.

72. L'Office a également renforcé son partenariat avec ONU-Femmes, le FNUAP, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'OMS au titre du Programme mondial conjoint sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence. Il a maintenu avec l'Institut thaïlandais de la justice un partenariat similaire qui a pour objet de promouvoir l'utilisation et l'application des Règles de Bangkok et a notamment donné lieu à la mise en œuvre d'une nouvelle initiative destinée à encourager l'adoption de mesures non privatives de liberté tenant compte des questions de genre ainsi que la réinsertion sociale des détenues après leur libération.

73. L'ONUDC a poursuivi le partenariat visant à promouvoir la prévention de la criminalité dans le contexte de la sûreté et de la sécurité urbaines qu'il avait conclu avec ONU-Habitat et qui prévoyait une programmation conjointe. Les deux organismes ont signé un accord de coopération et modifié les dispositions de leur mémorandum d'accord. Par ailleurs, l'Office a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) afin d'étudier l'utilisation de programmes d'apprentissage dans les milieux sportifs pour prévenir l'extrémisme violent.

74. Dans le domaine de la violence à l'encontre des enfants, l'ONUDC a publié en partenariat avec l'OMS, l'UNICEF et d'autres organismes le manuel INSPIRE et le cadre d'orientation et de résultats pour les indicateurs INSPIRE. Il a également coordonné ses travaux et mené des activités conjointes avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Bureau de lutte contre le terrorisme, le HCDH, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, Terre des Hommes Italie et d'autres parties prenantes pour faire face au problème des enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes. Enfin, pendant la période considérée, l'Office a continué de jouer un rôle actif au sein du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants.

VI. Conclusions et observations

75. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a déployé des efforts considérables pour promouvoir l'utilisation et l'application des règles et normes et a fourni un appui aux responsables de la justice pénale de plus de 50 États Membres pour l'élaboration, l'actualisation ou la mise en œuvre de politiques de prévention de la criminalité et de justice pénale qui soient conformes à ces dispositions.

76. L'efficacité de la prévention du crime et la transparence, la responsabilité et le bon fonctionnement des systèmes de justice sont essentiels à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. J'encourage les États Membres à intégrer la prévention du crime et la réforme de la justice pénale dans leurs plans et budgets nationaux relatifs à ce Programme. Je les encourage également à inclure des activités en rapport avec ces domaines dans les instruments nationaux de planification élaborés en coopération avec les entités du système des Nations Unies,

compte tenu de leurs priorités nationales. Je les encourage aussi à se fixer eux-mêmes des cibles concernant l'accès à la justice, la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence envers les enfants, la bonne gouvernance des systèmes de justice pénale, et la prévention de toutes les formes de criminalité et de la récidive, conformément aux règles et normes des Nations Unies. J'encourage les États Membres à continuer de rendre compte spontanément de l'action qu'ils mènent en faveur de l'accès à la justice, du bon fonctionnement des institutions judiciaires et d'autres aspects de l'objectif de développement durable n° 16. Enfin, je les encourage à maintenir leur appui aux efforts déployés dans ces domaines par l'ONU, et ainsi à contribuer efficacement à la réalisation du Programme 2030, en particulier des objectifs de développement durable n^{os} 5, 11 et 16.
